

**AVIS PUBLIC**

**PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR**

**RÈGLEMENT RGCA02-10-0005-3**

**RÈGLEMENT RGCA06-10-0011-2**

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 14 mars 2016, le conseil d'arrondissement a adopté les règlements suivants :

RGCA02-10-0005-3 soit le Règlement modifiant le Règlement RGCA02-10-0005 sur le Comité consultatif d'urbanisme.

Ce règlement entre en vigueur immédiatement et est déposé au bureau de la secrétaire d'arrondissement où il peut être consulté.

RGCA06-10-0011-2 soit le Règlement modifiant le Règlement RGCA06-10-0011 sur le traitement des membres du conseil d'arrondissement occupant certaines fonctions afin de fixer une rémunération pour le maire suppléant.

Ce règlement est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et est déposé au bureau de la secrétaire d'arrondissement où il peut être consulté.

**DONNÉ À MONTRÉAL,**

Arrondissement de Montréal-Nord, ce 22 mars 2016.

Le secrétaire d'arrondissement substitut,  
Jacques Lapierre